

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DU CALVADOS
PORTANT SUR L'ANNEE 2016**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Calvados est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

2473 dossiers ont été déposés dans le Calvados en 2016 soit une baisse significative par rapport à l'année 2015 de 17,4 %, c'est-à-dire 519 dossiers. Cette tendance baissière est supérieure à celles connues aux niveaux régional (-10,8 %) et national (-10,5 %). Parmi les dossiers déposés en 2016, la proportion de redépôts a augmenté et atteint 50% alors que la répartition était de 53 % de primo-dépôts et de 47 % de redépôts en 2015. Pour comparaison, en 2016, le taux de redépôt est de 49,2 % en Normandie et de 45,1 % en France. Par ailleurs, 10,3 % des dossiers déposés dans le Calvados font suite à une suspension d'exigibilité des créances (10,5 % en Normandie et en France).

Recevabilité et orientation

En 2016, 10,1 % des dossiers recevables contiennent un bien immobilier dans le Calvados contre 12 % en Normandie et en France.

Les capacités de remboursement sont négatives dans une majorité de dossiers recevables (53,4 %), chiffre légèrement supérieur à celui de la région et de la France (52,2 % et 52,1 %).

7 % de dossiers sont déclarés irrecevables par la commission du Calvados contre 6,3% en 2015.

Malgré la très forte hausse de l'orientation des dossiers recevables vers une procédure de rétablissement personnel (de 29 % en 2015 à 38 % en 2016) constatée dans le Calvados, ce taux reste en deçà de celui de la Normandie (45 %) et de la France (43 %).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

La part des dossiers bénéficiant d'une solution amiable continue de baisser (10,3% en 2016 contre 11,3 % en 2015) tout comme celle des mesures imposées ou recommandées (29,6% en 2016 contre 40,9 % en 2015), alors que celle de la recommandation d'effacement des dettes progresse de 10 points (34 % en 2016 contre 24 % en 2015).

Mesures pérennes et mesures provisoires

En conséquence de la hausse du taux de PRP et de la baisse des mesures imposées ou recommandées, les solutions pérennes s'intensifient dans le Calvados (77,7 % en 2016 contre 66,2% en 2015). Ce taux reste cependant inférieur au taux régional de 83,95% et au taux national de 82,04%.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Une réunion annuelle de concertation avec les juges et greffes du département : présentation du rapport d'activité 2015, de l'évolution des impressions et de l'envoi des courriers (Adicar), échanges sur les évolutions législatives. Une réunion sur les relations entre le secrétariat et le greffe de Caen
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Les données relatives aux dossiers recevables avec présence d'une dette de logement sont transmises chaque mois au correspondant départemental conformément à la convention signée le 24/12/2015
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	4 réunions 136 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Présentation du surendettement et de la procédure du droit au compte et des fichiers bancaires
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	3 réunions 31 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Présentation du surendettement et de la procédure du droit au compte et des fichiers bancaires
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	Néant	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	Néant	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	5 actions 74 étudiants	Par ailleurs, deux réunions de mise en place de la convention signée avec le GRETA ont eu lieu ainsi qu'un contact pour une intervention avec le GRETA d'Hérouville

Relations avec les Tribunaux :

Le secrétariat a également reçu 2 juges en formation pour un stage pratique.

² (organisées ou participation)

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR : aucun retour sur l'utilisation des données transmises.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

- Accueil d'un étudiant de Brevet Technicien Supérieur Économie Sociale et Familiale.
- Accueil de deux étudiants en alternance : Brevet Technicien Supérieur Économie Sociale et Familiale au Centre de formation Ste Ursule et à l'Institut Supérieur Professionnel Normandie (ISPN)

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission remarque une hausse des redépôts sans mise en place des mesures ou avec une capacité de remboursement identique voire supérieure à celle des précédentes mesures.

La commission relève de réelles difficultés pour la mise en place des mesures. D'une part celles-ci ne sont pas toujours comprises par les débiteurs, et d'autre part, le suivi des budgets est complexe et non accompagné. Les débiteurs ont également des difficultés à identifier leurs créanciers car ils ne connaissent pas toujours les chargés de recouvrement. Enfin, d'autres débiteurs n'arrivent pas à contacter leurs créanciers afin de mettre en place leur plan malgré plusieurs tentatives.

Certains débiteurs pourraient bénéficier d'une aide au suivi de leur budget et à la bonne exécution des mesures prévues par la commission mais l'accompagnement des personnes surendettées, notamment celui recommandé au juge par la commission, n'est pas toujours suivi d'effet dans la pratique.

La modification législative du 1/07/2016 n'a pas entraîné de difficulté particulière de mise en œuvre et le déplafonnement a permis davantage de mesures avec maintien du bien immobilier détenu (résidence principale) que les années précédentes.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Méconnaissance de la procédure de rétablissement professionnel notamment pour les autoentrepreneurs. Par ailleurs, la commission constate des difficultés pour les personnes dont la liquidation judiciaire n'a pas pris en compte les dettes RSI qui restent inéligibles à la procédure de surendettement. Ces personnes n'ont pour cette raison accès ni à la procédure pour les particuliers, ni à celle des professionnels.

La situation d'un nu-propriétaire peut également s'avérer bloquante pour un dossier lorsque l'usufruitier refuse la vente et qu'il n'y a pas de capacité de remboursement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Le déplafonnement de la durée de remboursement pour les dossiers comportant un bien immobilier résidence principale encourage certains créanciers à demander systématiquement un taux important pour se préserver un taux.

Une utilisation parfois erronée de l'outil de dématérialisation des échanges avec le secrétariat mis à disposition des grands créanciers entraîne des retards ou des erreurs dans le traitement du dossier.

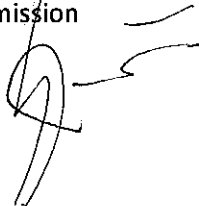
Des absences de réponse des créanciers aux propositions de plan alourdissent également la procédure.

Selon certains travailleurs sociaux et bailleurs, le budget calculé dans les dossiers de surendettement ne reflète pas la réalité de la capacité des familles au règlement de leurs charges courantes, notamment le loyer. Ils constatent la dérive suivante : les locataires semblent encouragés à ne pas payer leurs charges, au regard de leur capacité négative dans les dossiers de surendettement, et semblent attendre l'effacement successif de leurs dettes.

Malgré de notables avancées, la coordination des dispositifs d'aide au logement et de la procédure de surendettement reste insuffisante (ex : pas de relogement dans des logements moins chers par les bailleurs sociaux tant qu'il existe une dette de loyer, et ce, même si la commission demande un déménagement dans un logement moins cher correspondant aux critères BORLOO).

le 15 février 2017

Hugues PERRIN, Directeur départemental des finances publiques
Président de la Commission

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Perrin', with a stylized flourish at the end.

Olivier DANÈS, directeur départemental de la Banque de France
Secrétaire de la Commission

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Danès', with a stylized flourish at the end.

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2016³

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	2473	2992	-17,35
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	259	335	
• dont proportion de redépôts	50,11%	46,53%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	10,26%	6,27%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	2436	2947	-17,34
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	2271	2773	-18,1
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	229	309	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	53,37%	52,54%	
Dossiers irrecevables (A)	195	201	-2,99
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	2337	2824	-17,25
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	931	824	12,99
• vers une procédure de réaménagement de dettes	1406	2000	-29,7
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	899	777	15,7
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	885	773	14,49
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	14	4	250
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	1345	2005	-32,92
Plans conventionnels conclus	253	363	-30,3
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	186	244	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	27	45	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	111	174	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	47	68	

³ France métropole et hors métropole

Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	1092	1642	-33,5
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	26	43	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	18	40	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	11	26	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	791	1305	-39,39
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	433	815	-46,87
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	178	183	-2,73
Autres sorties (E)	6	19	-68,42
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	2623	3185	-17,65
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	1	2	-50
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	1257	859	46,33

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	11,02%	10,42%	10,87%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	34,43%	38,77%	36,05%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	9,65%	11,48%	10,74%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	11,48%	11,55%	12,26%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	30,16%	23,76%	25,56%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	3,28%	4,02%	4,52%
Taux de solutions pérennes	77,72%	83,95%	82,04%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2016 – données de la Commission du Calvados

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	65475,47	2039	9234	71,13%	32111,56	89,82%	4,53
Dettes immobilières	26384,62	238	452	28,66%	110859,74	10,48%	1,90
Dettes à la consommation	37315,39	1837	7171	40,54%	20313,22	80,93%	3,90
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	1775,46	1250	1611	1,93%	1420,37	55,07%	1,29
Dettes de charges courantes	16841,90	1873	7560	18,30%	8991,94	82,51%	4,04
Autres dettes	9729,85	1354	3308	10,57%	7186,00	59,65%	2,44
Endettement global	92047,22	2270	20102	100,00%	40549,43	100,00%	8,86

Année 2016 – données de la région Normandie

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	366562,11	10940	50522	75,91%	33506,59	88,81%	4,62
Dettes immobilières	163238,44	1569	3253	33,81%	104039,80	12,74%	2,07
Dettes à la consommation	194956,44	9789	38812	40,37%	19915,87	79,47%	3,96
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	8367,22	6709	8457	1,73%	1247,16	54,47%	1,26
Dettes de charges courantes	63583,17	10199	44608	13,17%	6234,26	82,80%	4,37
Autres dettes	52732,78	7283	16903	10,92%	7240,53	59,12%	2,32
Endettement global	482878,05	12318	112033	100,00%	39201,01	100,00%	9,10